

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 208-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.553

Déposée le: 07.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)
Wyss (Wengi, UDC)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Riem (Iffwil, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie

Sur la base de l'article 160 de la Constitution fédérale, le Conseil-exécutif est chargé de déposer l'initiative cantonale suivante :

- Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

Développement :

Ces dernières années, la production d'huile de palme et de palmiste en Malaisie et en Indonésie s'est intensifiée massivement. Avec le renforcement du libre-échange, elle continuerait de

s'accroître et nécessiterait des terrains supplémentaires. Les répercussions de cette production sur l'environnement et la population locale sont catastrophiques.

Pour permettre de produire de l'huile de palme, on déboise de plus en plus la forêt tropicale, anéantissant ainsi les espaces vitaux de plusieurs espèces d'animaux et de plantes. Beaucoup d'habitants sont dépossédés de leur espace de vie, expropriés avec violence ou ne sont pas suffisamment dédommagés. Les habitants des régions concernées dépendent de denrées alimentaires importées alors mêmes qu'ils étaient auparavant en mesure de produire eux-mêmes leur nourriture. Les conditions de travail dans les plantations de palmiers à huile sont alarmantes et la Suisse ne peut pas les contrôler. L'huile de palme certifiée ne peut rien y changer, car il n'existe pas de production durable d'huile de palme. Des cas de corruption le mettent en évidence, et l'utilisation abusive de la certification RSPO est monnaie courante. L'expansion des plantations de palmiers aboutit à d'immenses monocultures et à un emploi très intensif d'engrais et de produits phytosanitaires.

La Suisse est en mesure de produire elle-même des graisses végétale de haute qualité : l'huile de colza et de tournesol. Les méthodes de production sont soumises à des règles strictes et peuvent être contrôlées en tout temps. Ainsi, on connaît leur impact sur l'environnement et les conditions de travail. Avec une valeur de production d'environ 70 millions de francs, la production d'huile de colza et de tournesol revêt une grande importance pour la Suisse, tant pour l'agriculture que pour les entreprises de transformation.

Un assouplissement des frontières douanières pour l'huile de palme signifie que l'on approuve les méthodes de culture et les conditions de travail en Malaisie. En augmentant l'importation de produits issus du palmier à huile, la Suisse se débarrasserait à nouveau de sa responsabilité en matière de production de denrées alimentaires à l'étranger. L'argument selon lequel l'exportation d'huile de palme permet de renforcer l'économie locale dans les pays producteurs est cousu de fil blanc : ce commerce profite aux grandes sociétés et non aux populations ou à l'économie locales.

Destinataire

- Grand Conseil